Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1918

Artikel: Participation des travailleurs : la Suisse à la traîne
Autor: Tille, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025778

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cst [22]), l'adoption de l'initiative affaiblirait probablement la légitimité du président de la Confédération à l'intérieur comme sur la scène internationale. Cette idée paraît contradictoire avec le but même de l'initiative qui entend renforcer la légitimité des membres du Conseil fédéral.

Comment ça marche? Illustration simplifiée

Résultat du premier tour de l'élection du Conseil fédéral sur 100 bulletins valables: 700 suffrages possibles (chaque électeur ayant sept suffrages)

- Candidat A : 60 voix
- Candidat B : 40 voix
- Candidat C : 30 voix
- Candidat D : 20 voix
- Candidat E : 10 voix
- Candidat F : 10 voix
- Candidat G : 10 voix
- Candidat H : 10 voix
- Candidat I : 10 voix

Suffrages non exprimés : 500

La majorité absolue se calculerait sur la base de 200 suffrages exprimés pour sept sièges soit *28,5 suffrages pour un siège*. La majorité absolue serait donc atteinte avec déjà *15 suffrages*. A, B, C et D seraient élus dès le premier tour alors que seul A le serait si on appliquait le système vaudois (majorité absolue des bulletins: 51), et seuls A et B si on appliquait le système genevois (majorité absolue à un tiers des bulletins: 34).

Participation des travailleurs: la Suisse à la traîne

Albert Tille • 7 juillet 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18022

La conseillère nationale Susanne Leutenegger Oberholzer veut relancer le débat

La participation des travailleurs au sein des entreprises resurgit prudemment à Berne. Très remontés contre les salaires excessifs des managers, le syndicat Travail.Suisse [24] et le parti socialiste ont demandé une représentation du personnel dans les conseils d'administration, l'organe qui décide de leur rémunération. Sans surprise, la mesure a été balayée par la majorité parlementaire dans la réforme en cours du droit des SA.

La Suisse n'est donc pas prête à la co-décision que connaissent de longue date les entreprises allemandes à partir de 1000 salariés. Cette forme exigeante de participation des travailleurs a disparu du calendrier politique après le rejet massif par le peuple suisse en 1976 d'une initiative [25] de l'Union syndicale.

Les formes plus modérées de la participation, le droit à l'information et à la consultation, sont apparues en 1994, avec une loi [26] figurant dans le train de mesures Swisslex lancé après le rejet de l'EEE. Ce texte permet la création d'un comité d'entreprise à la demande d'un cinquième du personnel. Cet organe représentant les travailleurs est informé une fois l'an sur la marche des affaires et de l'emploi. Il est consulté sur les normes de sécurité, sur les licenciements collectifs et le sort des contrats de travail lors du transfert à une autre entreprise.

Cette loi n'est qu'un tigre de papier, estime la conseillère nationale Susanne Leutenegger Oberholzer (PS BL) qui demande son renforcement dans une motion soutenue par 21 parlementaires. Le comité d'entreprise devrait être obligatoire et ses droits plus étendus. Plusieurs conventions collectives sont nettement plus exigeantes. Un renforcement de la loi représenterait un rattrapage social pour 50% des travailleurs que ne sont pas couverts par une CCT.

Dans une seconde motion, Susanne Leutenegger Oberholzer demande que la Suisse reprenne la directive de Bruxelles sur les comités d'entreprise européens [27] . Les entreprises présentes dans plusieurs pays européens et comptant au moins 1000

salariés sont tenues d'accepter une représentation du personnel. Soixante de ces entreprises transeuropéennes ont une filiale en Suisse. Mais le personnel qui y travaille n'a pas le même droit à une représentation que dans le reste de l'Europe, car la directive ne s'applique chez nous qu'à bien plaire. Certaines entreprises, comme ABB, jouent pleinement le jeu de la participation à l'européenne. En revanche, les salariés suisses de Siemens sont privés de toute représentation. D'un geste qui ne coûterait rien aux entreprises suisses, Berne pourrait éliminer cette discrimination par l'adhésion à la directive européenne.

Un autre regard sur la protection sociale

Jean-Daniel Delley • 9 juillet 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18033

Investir dans l'infrastructure sociale plutôt que dépenser à fonds perdus

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'investir dans les infrastructures pour assurer l'avenir du pays. Par contre les dépenses sociales sont perçues comme des charges qui mettent en péril l'équilibre des finances publiques. Dès lors, elles deviennent la cible privilégiée des mesures d'économies.

Ce choix est à terme suicidaire, car que valent des réseaux routier et ferroviaire denses et des aéroports performants, si le pays se prive des compétences d'une partie de sa population. Trois chercheurs [23] mettent en évidence la nécessité d'une stratégie d'investissement social, tel qu'ébauchée en 2000 dans l'Agenda de Lisbonne de l'Union européenne.

S'il faut considérer les dépenses sociales comme un investissement, c'est parce qu'elles ne constituent pas un obstacle mais une condition du développement économique. A condition bien sûr qu'elles contribuent à l'insertion et à l'émancipation du plus grand nombre et ne se limitent pas à assurer un revenu de remplacement aux salariés et aux individus dans l'incapacité de travailler.

C'est pourquoi la protection sociale doit se réorienter en fonction des nouveaux risques (déqualification professionnelle, rupture familiale, conciliation du travail et de la vie familiale notamment).

Cette réorientation porte sur l'amélioration des parcours de vie, de la petite enfance aux personnes âgées, en passant par les actifs, contrairement à la politique sociale traditionnelle qui cible des catégories (chômeurs, invalides...). Elle vise à préparer les individus et les familles aux changements des cursus professionnels et des conditions de travail plutôt que de simplement réparer les dommages dus aux soubresauts du marché du travail ou à une santé déficiente.

Les auteurs préconisent de concentrer les efforts sur la petite enfance, période cruciale pour atténuer les inégalités de formation. Ils mentionnent également la nécessité d'investir dans la formation permanente et dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle – par des horaires de travail plus souples et le développement des institutions de prise en charge des enfants. Une flexibilisation de l'âge de la retraite et des conditions de travail améliorées inciteraient les personnes âgées à prolonger leur vie active. Enfin l'effort devrait également porter sur l'intégration des immigrés.

Cet investissement social implique certes des dépense supplémentaires. Mais une économie forte implique un Etat social actif et cohérent, capable à la fois de promouvoir l'émancipation des individus et d'optimiser le capital humain. En recherchant à la fois l'équité et l'efficacité, l'investissement social conjugue les objectifs sociaux et économiques.